

BULLETIN D'(E) (RE)INSCRIPTION

Année scolaire 2020 - 2021

Je ne me réinscris pas

Je m'inscris au cours de :

Solfège

Instrument

Nom : Prénom :

Adresse : NP - Localité :

Date de naissance :

Jour : mois : année : Téléphone :

E-mail : N° Portable :

Nom et prénom du représentant légal :

SECTION : Libre Edelweiss Harmonie

Cours déjà suivi(s) :	Nbre d'année	Lieu
Solfège
Instrument

Si un élève quitte les études en cours d'année, la finance de cours est due pour l'année entière (art. 1.8. du règlement des études et des examens).

Je déclare avoir pris connaissance du tarif des cours et des conditions inscrits au verso, ainsi que du Règlement des études et des examens et je les accepte.

J'autorise la diffusion de photos ou de vidéos où j'apparais lors de manifestations (auditions, concerts,...) pour le site internet de l'Ecole Communale de Musique

Je n'autorise aucune diffusion de photos ou de vidéos où j'apparais.

Lieu et date :, le

Signature :

(pour les mineurs, signature du représentant légal)

P.S. : à retourner à l'école de musique pour le **30 mai 2020 au plus tard.**
ecolemusiquemartigny@gmail.com

TARIFS ANNUELS DES COURS
Part des Parents

		SECTION LIBRE		SECTION EDELWEISS	SECTION HARMONIE
		Domiciliés à Martigny	Non domiciliés à Martigny		
Solfège	Prix unique	330.--	330.--	130.--	130.--
Instruments	Elémentaire - 1 an (30mn)	750.--	1'250.--	410.--	410.--
	Moyen - 3ans min. (40mn)	950.--	1'650.--	520.--	520.--
	Secondaire (50mn)	1'200.--	2'000.--	660.--	660.--

Si vous désirez bénéficier des tarifs sociétés, merci de contacter
directement une des personnes ci-dessous :

Mme Marie MOULIN, section EDELWEISS 079 534 14 08

Mme Valérie LUISIER, section HARMONIE 076 681 56 16

Tampon de la société et signature :

Martigny, avril 2020

Pour de plus amples renseignements concernant les sections Harmonie et
Edelweiss (rabais famille, participation des sociétés) , veuillez-vous adresser
directement aux responsables. L'élève soutenu par une société de musique
s'engage à rembourser la société s'il devait renoncer à terminer sa formation
ou quitter la société moins de 2 ans après son intégration.